

Déclaration de conformité CE N.º CEA-RV01/2022

conformément à l'annexe V du règlement (EU) 2024/1781

1. Code d'identification du produit

Insert Premium II

2. Nom commercial et adresse de contact du fabricant

C&A CHAMA, LDA

Rua da Lagoa, Lote10, Zona industrial de Oiã, 3770-068 Oiã, Aveiro - Portugal

3. La présente déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant

La présente déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 2.

4. Objet de la déclaration

Appareil à biomasse pour le chauffage domestique local, sans production d'eau chaude.

5. L'objet de la déclaration mentionnée au point 4 est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union européenne applicable

Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées pour la mise sur le marché des produits de construction.

Règlement (UE) 2015/1185 de la Commission du 24 avril 2015 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences en matière d'écoconception applicables aux appareils de chauffage locaux à combustible solide.

Règlement délégué (UE) 2015/1186 de la Commission du 24 avril 2015 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des appareils de chauffage locaux.

Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise sur le marché du matériel électrique destiné à être utilisé dans certaines limites de tension.

Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique.

Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

6. Norme harmonisée

EN 16510-2-2:2022

7. Organisme notifié et Rapport d'essai

CEIS - Interpolation

8. Référence à d'autres dispositions applicables de la législation de l'Union

Non applicable

9. Nom et fonction

Celso Batista

Associé directeur général

10. Informations complémentaires :

Le règlement (UE) 2024/1781 établissant le cadre pour la définition des exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables abroge la directive 2009/125/CE. Les exigences en matière d'écoconception applicables au présent produit sont actuellement définies par le règlement (UE) 2015/1185.

Année d'apposition du marquage CE : 2025

Oiã, 17-11-2025

